

Que fut le fondateur
de l'Institut des Sœurs de l'Assomption de Nicolet ? (1)

— o —
Monsieur le Directeur,

Si la dignité du rang, la courtoisie et la politesse étaient des arguments, nous devrions sans doute désarmer devant le distingué prélat qui vient d'entrer en lice. Personne encore, du reste, n'a su donner à la thèse qu'il soutient une aussi grande apparence de vérité. Et, cependant, le dirai-je, en dépit du langage élevé de Mgr Suzor, malgré certaines preuves qui l'appuient, je ne suis pas convaincu.

Allons au fait.

* * *
Mgr Suzor, sentant la difficulté qu'il y a de donner la priorité à M. le vicaire Marquis sur M. le curé Harper, essaie d'établir la présomption que M. Harper s'est désintéressé de l'œuvre du couvent, à son origine, au point de n'avoir à donner que « des conseils au besoin. »

Je ne dirai rien de sa définition du vicaire, qui irait à séparer l'administration d'une paroisse et à créer deux charges indépendantes l'une de l'autre.

Notre éminent contradicteur parle de « difficultés scolaires », en 1853. Je suis étonné d'apprendre qu'à cette époque il en existât d'aussi absorbantes à Saint-Grégoire. Il y avait bien eu, quelques années auparavant, certains « troubles » provenant de la loi d'éducation de 1841 ; mais cette loi avait été abrogée en 1845 et 1846, et « dès 1850, dit le docteur Meilleur, le fonctionnement des écoles était généralement très satisfaisant ».

Quant aux « incertitudes » provenant de la fondation, — lisez risques et périls, sans doute. — pouvait-il y avoir, là, un motif d'abstention de la part du curé Harper ? Est-il naturel de le penser ?

« M. Harper, dit le *Journal des Trois-Rivières* du 3 août 1869 — le curé venait de mourir —, s'est distingué à Saint-Grégoire par son zèle pour l'éducation, pour l'instruction de la jeunesse. Il comprenait toute l'importance qu'on doit attacher

(1) Cet article est le dernier que la *Semaine religieuse* croit devoir publier sur la question débattue. RÉD.